

An aerial photograph of the Morbihan Gulf, showing the coastline, islands, and numerous boats. A large, semi-transparent compass rose is overlaid on the left side of the image, with its center near the bottom left. The compass rose has various markings and lines extending from it.

CARTE
DÉTACHABLE
DES USAGES
EN MER

P.41 ↗

CAP SUR LA PETITE MER

GOLFE DU MORBIHAN :
LES BONNES PRATIQUES



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Ce guide aborde l'ensemble des usages en mer du Golfe. Il présente les principaux habitats marins que l'on peut trouver et apporte des éléments relatifs à la préservation de notre environnement, aux pratiques, à la sécurité et à la réglementation en mer pour les activités de loisir.

Ce guide est également adapté et distribué sur 4 autres bassins de navigation : la Ria d'Étel, Belle-Île-en-Mer, la Baie de Vilaine et la Rance-Côte d'Emeraude.

SOMMAIRE

	Préservation du Golfe du Morbihan	04		Kayak, aviron et paddle	24
	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	06		Voile légère	26
	L'application Nav&Co	08		Kitesurf	28
	Les herbiers de zostères	10		Pêche à pied de loisir	30
	Les fonds rocheux à gorgones	12		Pêche embarquée de loisir	32
	Les vasières	14		Plongée sous-marine	34
	Les oiseaux nicheurs	16		Conchyliculture	36
	Les éco-gestes	18		Pêche professionnelle	38
	Consignes de sécurité	20		Partenariats	40
	Plaisance à voile et à moteur	22		Carte dépliant	41



PRÉSERVATION DU GOLFE DU MORBIHAN

Le Golfe du Morbihan est reconnu pour la beauté de ses paysages, sa faune et sa flore exceptionnelles, la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et architecturaux.

La Petite Mer - **Ar Mor Bihan** - a donné son nom au département. Au cœur du Golfe, avec ses 20 km de long et 15 km de large, elle ne communique avec le Morbraz que par un étroit passage. Parsemée de dizaines d'îles et îlots, elle est brassée par les rivières d'Auray, du Vincin, de Vannes et de Noyal. Véritable écrin pour les activités maritimes professionnelles et de loisir, le climat doux de la Petite Mer et ses forts courants de marées favorisent la richesse biologique.

Plus de deux millions de touristes le visitent chaque année et, en 40 ans, sa population a doublé et ses espaces urbanisés ont été multipliés par huit. Cette attractivité apporte au territoire un développement économique dynamique mais aussi de multiples pressions pouvant le fragiliser.





LE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DU GOLFE DU MORBIHAN



Le Parc naturel régional et l'Office Français de la Biodiversité sont les 2 structures animatrices des sites Natura 2000 du Golfe du Morbihan

Afin de parvenir au développement soutenable du Golfe, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, créé en 2014, mène des actions dont l'objectif est de préserver l'environnement tout en soutenant les activités humaines (pêche, conchyliculture, agriculture, tourisme, loisirs nautiques, etc.). Le Golfe étant également une Aire Marine Protégée, le Parc mène des actions sur une aire d'intérêt maritime d'environ 17 000 ha.

Ilur, une île protégée mais ouverte au public

Le Parc est également gestionnaire de l'île d'Ilur, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la commune de l'Île d'Arz, propriétaires des lieux. Cette île publique est protégée et fait l'objet d'une gestion adaptée et d'une surveillance permanente (gardes). Son accès est réglementé : les chiens (même en laisse), la cueillette et tous types de feux ou de bivouacs sont strictement interdits, mêmes sur les plages. Néanmoins des sentiers ont été aménagés afin de permettre la visite de l'île et de son village.





L'APPLICATION NAV&CO



Scannez ce QR code pour télécharger l'application. Elle est **gratuite** et disponible pour toute la France métropolitaine, la Guadeloupe et la Martinique

Grâce à cette application, plaisanciers, pêcheurs et amateurs de sports nautiques peuvent accéder facilement aux informations incontournables concernant la réglementation maritime, le balisage et la biodiversité qui les entourent, le tout sur les **cartes marines du SHOM** visualisable gratuitement.

- En mode «**InfoNautic**», elle renseigne l'utilisateur sur les **zones réglementées** directement indiquées sur la carte. Des alertes sont également émises concernant les informations liées à la sécurité en mer : avertissements de navigation et avis aux navigateurs locaux (AVURNAV, AVINAV).

- En mode «**Découverte**», elle fait découvrir la **biodiversité marine** grâce à de nombreux points d'intérêts qui renseignent le plaisancier sur les fonds marins et les espèces. L'équipe du Parc naturel régional a d'ailleurs travaillé activement à la rédaction de ces points d'intérêt, ainsi que tous les gestionnaires d'Aires Marines Protégées.

L'application permet également de **visualiser les zones d'herbiers marins** (item : zone de vigilance mouillages)



Nav&Co est issue de la collaboration de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) et de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).



LES HERBIERS DE ZOSTÈRES

Le Golfe du Morbihan compte le 2^{ème} plus grand herbier de zostères en France, après le bassin d'Arcachon.

La Zostère n'est pas une algue mais bien une plante à fleurs qui forme des herbiers. Dans ces précieuses prairies sous-marines viennent se nourrir, grandir et se reproduire de nombreux animaux marins. Avec ses racines, la Zostère stabilise les fonds marins et, avec ses feuilles, elle participe à l'oxygénation de l'eau. Deux espèces de Zostère cohabitent dans le Golfe :

- La Zostère naine, annuelle, est présente sur l'estran, c'est-à-dire qu'elle est découverte à marée basse. Les bernaches qui viennent passer l'hiver dans le Golfe dépendent de ces herbiers pour se nourrir. Afin de ne pas les abîmer, la pêche à pied de loisirs y est interdite
- La Zostère marine est toujours immergée et accueille l'emblématique hippocampe. Dans le Golfe du Morbihan, elle peut être présente jusqu'à 8m de profondeur. Afin de la préserver, il est donc préférable de s'ancrer en dehors des zones où elle est présente (cf. carte à la fin du guide et page 8 sur Nav&co)





LES FONDS ROCHEUX À GORGONES

Ces tombants rocheux, présents au sud de l'île Longue, aux Grégans et à Brannec, constituent les principaux sites de plongée du Golfe.

Dans le Golfe du Morbihan, et notamment près des zones de forts courants, existent de véritables falaises sous-marines abritant une faune et une flore exceptionnelles. Sur ces tombants rocheux, peu d'algues poussent en raison de la turbidité de l'eau et des courants puissants. On y trouve en revanche une multitude d'espèces magnifiquement colorées qui se côtoient et attirent de nombreux plongeurs. On y observe des animaux fixés comme des éponges, des anémones mais également des gorgones aux faux airs de coraux.

Une gorgone est en réalité une colonie de centaines de petits animaux rassemblés sur un squelette dur (en gorgonine) qui se nourrissent en filtrant l'eau à l'aide de leurs tentacules. Dans le Golfe, ces gorgones peuvent atteindre jusqu'à 1 mètre de hauteur !

Afin de préserver ces fonds rocheux abritant des espèces sensibles, le Parc a mis en place, au sud de l'île Longue, des mouillages innovants permettant aux clubs de plongée de fréquenter ce site sans l'impacter. Cette zone est aussi interdite à la pêche et à l'ancrage.





LES VASIÈRES

Dans le Golfe, les vasières occupent près de 40% de la superficie !

Deux fois par jour, la mer se retire, dévoilant en fond de Golfe d'immenses vasières. Cet habitat, souvent dévalorisé, s'avère être une véritable source de nourriture pour de nombreuses espèces.

Abritant de nombreux vers, coquillages et crustacés, les vasières sont un véritable garde-manger. Lieu d'alimentation privilégié pour de nombreux oiseaux à marée basse, elles se transforment à marée haute en nourricerie pour une multitude de poissons.

Une eau de bonne qualité est essentielle pour préserver la biodiversité si précieuse de ces vasières. Gels douches, savons, produits vaisselle et autres substances déversées dans le milieu marin peuvent perturber cet habitat fragile. Le déversement important d'eaux noires peut également avoir un impact sur ces vasières, provoquant des fortes concentrations de bactéries pouvant diminuer la quantité en oxygène de l'eau.

Autant de gestes et de produits à éviter pour préserver ensemble les vasières du Golfe !





LES OISEAUX NICHEURS

Les nombreux îles et îlots du Golfe du Morbihan sont le refuge de bon nombre d'espèces d'oiseaux. Au printemps et en été, ils sont le théâtre des naissances.

Dès les premiers jours d'avril, les oiseaux nicheurs s'installent pour couvrir leurs œufs fragiles. C'est une période très critique pour les oiseaux et le moindre dérangement n'est pas sans conséquence sur les couvées.

Les Goélands argentés, bruns et marins nichent sur les petits îlots ou les grandes îles. S'ils sont assez communs dans le Golfe du Morbihan, sachez qu'ils sont assez rares à l'échelle de la France et que ces oiseaux sont strictement protégés. Les Huîtriers-pies nichent aussi sur les îlots et dissimulent leurs œufs parmi les galets des plages. Certaines îles abritent aussi des colonies de Cormorans, des Aigrettes ou des Hérons, eux aussi particulièrement sensibles au dérangement. Tous les poussins de ces espèces quitteront définitivement la tranquillité des îles en août.

Préservez ensemble, les oiseaux nicheurs du Golfe
Ne débarquez pas sur les îlots et les îles entre le 15 avril et le 31 août





LES ECO GESTES

Le climat doux de la petite mer et ses forts courant favorisent la richesse biologique marine et ouvrent de multiples champs d'activités nautiques : la pêche, la plaisance, la plongée sous-marine, le kayak... Nous sommes nombreux à la parcourir : chacun d'entre nous doit agir pour que cet espace maritime exceptionnel soit préservé.

Aussi simples soient-ils, certains gestes participent à la protection des richesses maritimes :

- **Ne jetez rien à la mer** (déchets, mégots, eaux noires et grises...)
- **Ramenez vos déchets** sur le continent et triez-les
- **Ne provoquez pas de départs de feu**, en particulier sur les plages
- **Évitez de déranger les animaux**, y compris les oiseaux au repos à terre et sur les îlots
- **Prélevez juste ce que vous allez consommer** quand vous pêchez
- **Utilisez les zones de mouillage aménagées** ou ancrez-vous en dehors des herbiers de zostères (cf p. 8 et 10). Ce sont des plantes marines très fragiles.

• **Préférez l'utilisation d'une pompe à main ou d'un tuyau à bille** pour transvaser votre carburant. Vous pouvez aussi trouver des buvards absorbants à placer autour de votre nable.



• Si vous avez recours à des produits d'entretien, **utilisez les avec parcimonie** et choisissez des **produits écologiques ou biodégradables** (label Ecocert par exemple).

• **Limitez votre consommation d'eau douce**, en privilégiant par exemple le rinçage du bateau à l'eau de mer.

• **Utilisez les pompes à eau noires** disponibles dans le Golfe pour vider votre cuve. Si vous n'en avez pas, utilisez les sanitaires des ports

Les «anti-fouling» ou peintures antisalissures que nous appliquons sur nos coques, contiennent des agents biocides destinés à éradiquer la vie aquatique qui s'implanterait sous le bateau. Ces peintures sont toxiques pour le milieu mais des alternatives émergent : adhésifs, station de nettoyage à flot, ultrasons, brosses spécialisées, ports à sec... Pour les bateaux restant à flot moins de 3 mois dans l'année, posez-vous la question de la réelle nécessité d'appliquer une telle peinture.



Les feux (dont les barbecues) et le camping sauvage sont interdits dans le Golfe y compris sur les îles et îlots.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le Golfe du Morbihan est réputé pour ses courants, dont celui de la Jument qui dépasse parfois 9 nœuds. C'est l'un des plus rapides d'Europe. S'aventurer en toute sécurité sur cet espace maritime demande une bonne expérience de navigation et la connaissance des particularités du Golfe : les îles, la marée, le déplacement continu des bancs de sable, la présence de nombreux parcs conchylicoles et la multitude d'activités rendent la navigation subtile.

Pour votre sécurité et celle des autres navigants :



Prévenez votre entourage de votre sortie en mer



Vérifiez les horaires de marée (différents selon localisation) et les coefficients de marée



Respectez les vitesses maximales autorisées : 5 nœuds dans la bande des 300 m, 10 nœuds ailleurs



Vérifiez la météo qui peut évoluer rapidement



Emportez le matériel de sécurité obligatoire (gilet de sauvetage, source lumineuse...)



Respectez le balisage de navigation



Prenez la carte marine 7137 L Golfe du Morbihan du SHOM



Vérifiez le bon fonctionnement de votre bateau ou embarcation



Gardez les numéros d'urgence : canal 16 par VHF ou **196** par téléphone



Afin d'assurer de bonnes conditions de manœuvrabilité dans les forts courants du Golfe, la vitesse est autorisée jusqu'à 10 nœuds dans les chenaux de navigation situés à Gavrinis, Port-Blanc, la Pointe d'Arradon et Conleau.



PLAISANCE À VOILE ET À MOTEUR

Pour les remorques des bateaux transportables, utilisez les parkings prévus à cet effet dans les communes. Renseignez-vous dans les capitaineries.

BONNES PRATIQUES

- **Ne jetez pas votre ancre** dans un herbier de zostères (cf p. 8 et 10)
- **Ramenez vos déchets** sur le continent et triez-les
- **Utilisez votre cuve à eau noire** ou les sanitaires des ports
- **Ne versez pas de carburant** en mer en remplissant le réservoir
- **Utilisez avec parcimonie vos produits d'hygiène et d'entretien** et choisissez des produits écolabellisés

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les vitesses maximales autorisées** : 5 nœuds dans la bande des 300 mètres, 10 nœuds ailleurs
- **Ne débarquez pas sur les îles** et îlots bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (cf. carte en fin de guide), entre le 15 avril et le 31 août, et **ne pénétrez pas dans les îles privées**
- **Ne remontez pas les rivières** du Vincin et de Noyalo (ainsi que les zones de Tascon et Truscat en hiver) afin d'assurer la tranquillité des oiseaux

SÉCURITÉ

- **Le matériel de sécurité à bord** doit être en état de fonctionnement
- **Respectez les élevages de coquillages**, balisés par des perches. La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes
- **Attachez votre coupe-circuit** à votre poignet

Assurez-vous de la solidité de votre mouillage, surtout en cas de vent fort. Pour cela, il est primordial de ne pas s'ancrer sur les herbiers de zostères (cf carte) où votre ancre risque fortement de chasser.





KAYAK AVIRON PADDLE

Espace maritime idéal pour le kayak, l'aviron, le canoë et le paddle, le Golfe accueille de nombreux pratiquants, en club ou non affiliés.

BONNES PRATIQUES

- **Planifiez votre sortie** : la durée et la difficulté de l'itinéraire doivent être adaptées au niveau des pratiquants
- **Ne piétinez pas** les herbiers de zostères lors de vos sorties
- Profitez pleinement des paysages mais faites attention à **ne pas déranger les oiseaux**
- **Ramenez vos déchets** sur le continent et triez-les

RÉGLEMENTATION

- **Ne débarquez pas sur les îles** et îlots bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, entre le 15 avril et le 31 août (cf carte en fin de guide), et **ne pénétrez pas dans les îles privées**
- **Ne remontez pas les rivières** du Vincin et de Noyal (ainsi que les zones de Tascon et Truscat en hiver) afin d'assurer la tranquillité des oiseaux

SÉCURITÉ

- **Évitez de naviguer seul**
- **Soyez équipé** d'un gilet de sauvetage
- **Respectez les élevages de coquillages**, balisés par des perches. La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes



Herbier de zostères naines



VOILE LÉGÈRE (CATAMARAN, PLANCHE À VOILE, DÉRIVEUR)

Elle est très pratiquée dans le Golfe, individuellement, dans les clubs présents sur tout le littoral ou dans le cadre scolaire.

BONNES PRATIQUES

- **Ne dégradez pas les herbiers** de zostères, lorsque vous accostez ou vous mettez à l'eau
- Profitez pleinement des paysages mais **ne dérangez pas les oiseaux**
- **Ramenez vos déchets** sur le continent et triez-les

RÉGLEMENTATION

- **Ne débarquez pas sur les îles** et îlots bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, entre le 15 avril et le 31 août (cf. carte en fin de guide) et **ne pénétrez pas dans les îles privées**
- **Ne remontez pas les rivières** du Vincin et de Noyalo (ainsi que les zones de Tascon et Truscat en hiver) afin d'assurer la tranquillité des oiseaux

SÉCURITÉ

- **Soyez équipé** d'un gilet de sauvetage
- **Pratiquez d'abord en club** si vous êtes débutant
- **Ne sortez pas** en cas d'avis météo défavorable
- **Respectez les élevages de coquillages**, balisés par des perches. La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes.



Pour de nombreuses écoles primaires, catamarans et dériveurs sont les embarcations idéales pour découvrir la voile. Mais attention, avec ses forts courants, le Golfe est un plan d'eau difficile à appréhender !



KITESURF

En 2016, l'État a ouvert une zone autorisant la pratique du kitesurf. Elle se situe devant la plage de Brouel au sud-ouest de l'Île d'Arz.

BONNES PRATIQUES

- **Adaptez la durée et la distance** de votre sortie à votre niveau
- **Ne dérangez pas** les oiseaux au repos
- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers, dunes
- **Faites attentions aux oiseaux nicheurs**, en particulier le Gravelot à collier interrompu qui niche sur les plages de la façade atlantique

RÉGLEMENTATION

- **Ne pratiquez pas** le kitesurf dans le Golfe du Morbihan en dehors de la zone autorisée située au sud-ouest de l'Île d'Arz. (cf. carte en fin de guide)
- **Ne pratiquez pas** votre activité à plus de 2 milles d'un abri

SÉCURITÉ

- **Pratiquez d'abord en club** si vous êtes débutant
- **Ne quittez pas votre planche** en cas de difficulté et attendez les secours
- **Soyez très attentif** à la météo, à la direction du vent et à l'évolution des nuages
- **Respectez les consignes de sécurité**



Attention au gravelot qui niche dans les dunes et sur la plage entre avril et août. Autour du Golfe, on les trouve surtout sur les plages de la façade atlantique.



PÊCHE À PIED DE LOISIR

Très pratiquée à l'intérieur du Golfe et sur sa frange atlantique, de Saint-Philibert à Damgan, le nombre de pêcheurs lors d'une grande marée peut atteindre 10 000 pratiquants !

BONNES PRATIQUES

- **Ne prélevez que ce dont vous avez besoin** pour votre consommation familiale et immédiate, afin de préserver la ressource
- Pour les crustacés, **laissez les femelles grainées**
- **Évitez l'utilisation des râteaux** qui abiment fortement les habitats marins

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les tailles minimales et les quotas ***
- **Utilisez des outils** autorisés
- **Ne pêchez qu'à plus de 15 m** des parcs ostréicoles, balisés par des perches en bois
- **Respectez l'interdiction** de pêcher dans les herbiers de zostères
- **Remettez en place les cailloux** retournés : une roche retournée met environ 3 ans à retrouver toute sa biodiversité

SÉCURITÉ

- **Vérifiez les horaires de marée** afin de ne pas être surpris par la marée montante
- **Ne vous aventurez pas** sur une vasière trop mouvante, au risque de rester bloqué
- **Renseignez-vous sur les fermetures sanitaires en cours :** www.pecheapied-responsable.fr



*Quelques tailles et quotas à respecter pour une pêche durable :

Huître creuse	5 cm	5 douz. max.
Huître plate	6 cm	5 douz. max.
Palourde	4 cm	100 max.
Coque	2,7 cm	300 max.
Moule	4 cm	300 max.
Crevette rose (bouquet)	5 cm	/
Autre crevette	3 cm	/
Couteau	10 cm	60 max.
Étrille	6,5 cm	/
Praire	4,3 cm	100 max.

Des réglettes de pêche à pied sont disponibles gratuitement sur demande dans les offices de tourisme du Parc.



PÊCHE EMBARQUÉE DE LOISIR

La pêche embarquée est courante dans le Golfe chez les plaisanciers à moteur et commence à se répandre chez les kayakistes.

BONNES PRATIQUES

- **Ne prélevez strictement que pour votre consommation** familiale et immédiate, afin de préserver la ressource
- Privilégiez la **pêche «no kill»** en relachant vos prises vivantes

RÉGLEMENTATION

- **Ne pêchez pas à la dérive** dans les chenaux réglementés du 1^{er} juin au 31 août entre 10h et 19h (cf. carte en fin de guide)
- **N'utilisez que** les engins de pêche autorisés
- **Respectez les tailles** de capture minimale *
- **Coupez** la partie inférieure de la nageoire caudale des poissons pêchés pour éviter la vente illégale
- **Pêchez en laissant** votre moteur en marche
- **Respectez le matériel** de pêche des professionnels et des plaisanciers
- **Ne pêchez pas dans la zone** interdite au sud de l'Île Longue

SÉCURITÉ

- **Le matériel de sécurité** à bord doit être en état de fonctionnement
- Ayez toujours une **trousse de secours** à bord



La pêche à la dérive se pratiquant principalement dans les chenaux, elle demande la vigilance des pêcheurs pour la sécurité des autres usagers du plan d'eau.

- * **Bar** 42 cm
- Dorade grise et royale** 23 cm
- Mulet** 30 cm
- Maquereau** 20 cm
- Lieu jaune** : 42 cm



PLONGÉE SOUS-MARINE

Avec 5 clubs et centres de plongée locaux comptabilisant environ 20 000 plongées par an, la plongée sous-marine explore principalement les tombants rocheux des îles de l'ouest du Golfe.

BONNES PRATIQUES

- **Maîtrisez votre stabilité** afin de préserver la faune et la flore fixées
- **Utilisez les mouillages** réservés aux plongeurs dans les zones aménagées

RÉGLEMENTATION

- **Signalez en surface votre présence** par le pavillon Alpha ou le pavillon international de plongée. Ces drapeaux imposent aux autres navires de réduire leur vitesse et de ne pas s'approcher à moins de 100 mètres
- **Ne plongez jamais seul** et surveillez les autres membres de votre palanquée
- **L'ancrage est interdit** au sud de l'Île Longue



SÉCURITÉ

- **Prévoyez une personne à bord** du bateau pour assurer la sécurité
- **N'oubliez pas d'effectuer une visite médicale** (annuelle pour la plongée) si vous n'avez pas pratiqué depuis longtemps



Afin d'éviter de dégrader par les ancrages répétés la faune et la flore fixées, le Parc naturel régional a aménagé des mouillages destinés aux plongeurs sur les sites des Gorets, de la Cale, des Grégans et de Brannec.

Une zone de chasse sous-marine en apnée est autorisée sur la côte ouest de l'Île-aux-Moines.



CONCHYLICULTURE

Faites attention aux piquets en bois délimitant les parcs ostréicoles, en particulier à marée haute. Ne pêchez jamais à moins de 15 mètres des parcs ostréicoles.

Apparue vers 1850, la conchyliculture est une activité emblématique du Golfe du Morbihan. Au nombre d'une centaine, les conchyliculteurs élèvent des coquillages sur le Domaine Public Maritime, avec un cycle de production allant de 1 à 3 ans selon les espèces. Si les huîtres restent largement majoritaires, on peut aussi trouver chez les professionnels d'autres coquillages tels que les palourdes, les coques...

L'huître creuse japonaise est élevée selon deux techniques différentes : en surélevé, c'est-à-dire dans des poches en plastique posées sur des tables, mais aussi à plat, semée directement sur le sol. Il est donc important pour les usagers des loisirs nautiques de respecter les parcs balisés par des perches en bois.

Produits naturels dont la qualité sanitaire fait l'objet d'un suivi régulier, les coquillages peuvent se déguster dans beaucoup de chantiers ostréicoles. Ces derniers participent à la diversité des paysages du Golfe du Morbihan.





PÊCHE PROFESSIONNELLE

Pratiquée depuis les années 1930-1940, la pêche à la morgate (nom local de la seiche) est une pêche emblématique du Golfe du Morbihan, pratiquée à l'aide de filets et de casiers.

Il existe deux grands types de pêche professionnelle dans le Golfe : la pêche à pied et la pêche embarquée.

Structurés à partir des années 1970, les **pêcheurs à pied professionnels** sont environ 100 en activité sous licence. Ils cueillent les coquillages sauvages (palourdes, huîtres creuses, moules).

La pêche à pied de la palourde est une activité importante. Elle a lieu principalement dans le sud-est du Golfe, sur le gisement du banc de Truscat dont la ressource peut être fluctuante.

Concernant la **pêche embarquée**, la flottille actuelle de la pêche professionnelle comprend une cinquantaine de navires pour environ 90 marins pêcheurs. Ils pratiquent une pêche côtière à la journée. Selon les saisons et les espèces ciblées, différents engins de pêche sont utilisés : la palangre, le filet droit ou trémail, le verveux à anguille, la drague ou encore les casiers.





PARTENARIATS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU MORBIHAN

www.morbihan.gouv.fr

COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE
DE BRETAGNE-SUD

www.huitres-de-bretagne.com

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES ET
DES ÉLEVAGES MARINS DE BRETAGNE

www.cdpmem56.fr

ÉCOLE NATIONALE DE VOILE
ET DES SPORTS NAUTIQUES

www.envsn.sports.gouv.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
PLONGÉE DU MORBIHAN

www.cibpl.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CANOË-KAYAK
DU MORBIHAN

www.cdck56.org

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
VOILE DU MORBIHAN

www.cdv56.com

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
NAVIGATEURS DU MORBIHAN

www.unan56.bzh

OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ

www.ofb.gouv.fr



CARTE





marha
merime habitat



**Ce livret vous est offert par le
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan**
avec la contribution financière du programme LIFE de l'Union européenne

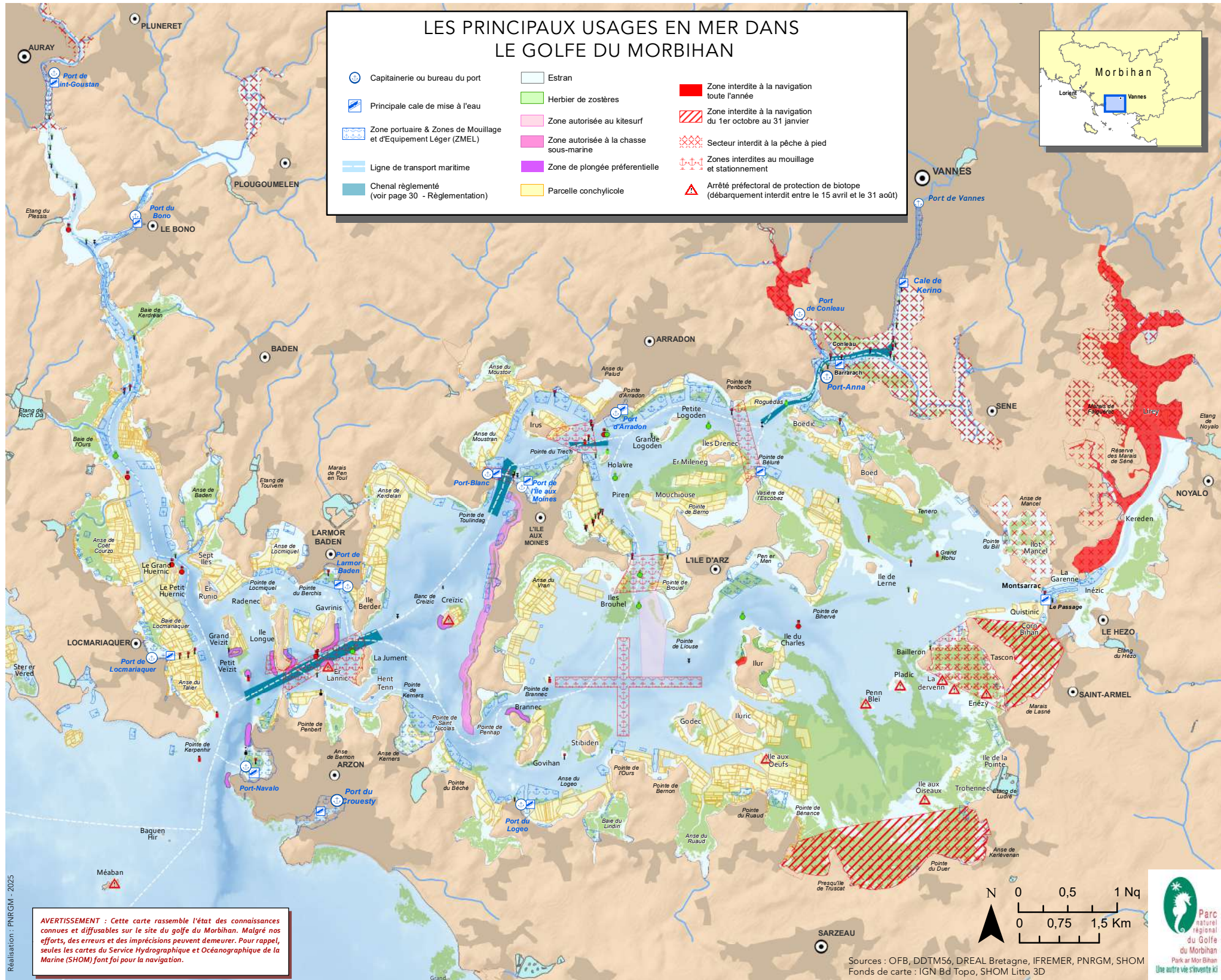
8, boulevard des îles - 56000 VANNES - www.parc-Golfe-morbihan.bzh
contact@Golfe-morbihan.bzh - 02 97 62 03 03

Rédaction et Cartographie : PNRGM • **Conception et réalisation :** pootshee@gmail.com • **Crédits photos :** PNRGM,
D. Lédan, D. Blin, A. Dalmais, B. Perrin, J. Piel, C. Lenoc (RNN Banc d'Arguin-SEPANSO), B. Guichard (OFB)

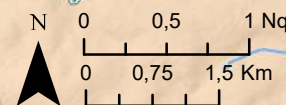
Tirage : 2000 ex. • **Impression :** Cloîtres Imprimeurs • **Parution :** Juillet 2025 - 4^{ème} édition • **ISBN :** 978-2-493561-02-2

LES PRINCIPAUX USAGES EN MER DANS LE GOLFE DU MORBIHAN

- | | | |
|--|--|---|
| Capitainerie ou bureau du port | Estran | Zone interdite à la navigation toute l'année |
| Principale cale de mise à l'eau | Herbier de zostères | Zone interdite à la navigation du 1er octobre au 31 janvier |
| Zone portuaire & Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL) | Zone autorisée au kitesurf | Secteur interdit à la pêche à pied |
| Ligne de transport maritime | Zone autorisée à la chasse sous-marine | Zones interdites au mouillage et stationnement |
| Chenal réglementé (voir page 30 - Réglementation) | Parcelle conchylicole | Arrêté préfectoral de protection de biotope (débarquement interdit entre le 15 avril et le 31 août) |
| | | |



AVERTISSEMENT : Cette carte rassemble l'état des connaissances connues et diffusables sur le site du golfe du Morbihan. Malgré nos efforts, des erreurs et des imprécisions peuvent demeurer. Pour rappel, seules les cartes du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) font foi pour la navigation.



Sources : OFB, DDTM56, DREAL Bretagne, IFREMER, PNRGM, SHOM
Fonds de carte : IGN Bd Topo, SHOM Litté 3D

